

Image not found or type unknown



Congé sans solde pour mutation de conjoint

Par **Clairon_**, le **06/01/2010 à 13:40**

Bonjour,rrnrnJe suis professeur certifiée en collège et mon conjoint est facteur en CDI depuis 2 ans, nous sommes pacsés depuis 1 an 1/2.rnJ'envisage de demander ma mutation pour la Réunion pour y partir avec lui 2-3 ans et revenir en Métropole après mais nous ne savons pas quelles possibilités se présentent à mon conjoint sans démissionner. Nous avons entendu parler des congés sans solde mais nous ne connaissons pas son fonctionnement : va-t-il retrouver son poste à son retour ? quand doit-il le demander ? Aura-t-il le droit de faire des "petits boulots" pour compenser l'absence de salaire ? Y a-t-il une autre possibilité que ce congé à part la demande de mutation avec rapprochement de conjoint qu'il n'est pas sûr d'obtenir? rnrnJe vous remercie d'avance.